Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260322-DCM_2026_042-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/042

SÉANCE DU 22 MARS 2026
Dûment convoquée le 17 mars 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / ÉLECTION DU MAIRE

Le dimanche 22 mars 2026 à 10h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Mme Annie LE DU, Doyenne d'âge de l'assemblée délibérante, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, PERRIOT Thomas, KERMAGORET Sabine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille.

Étaient Absents : SALENGROS--LEGÉ Adrien, DUBAUT Thierry, NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude.

Pouvoirs : SALENGROS--LEGÉ Adrien donne pouvoir à SCHMITT Fabien.
DUBAUT Thierry donne pouvoir à PÉRON Johan.
NÉVANNEN Pierrik donne pouvoir à de ROUCY Camille.
ÉVANO Jean-Claude donne pouvoir à BOUREAU Gaëlle.

Secrétaire de séance : de ROUCY Camille

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 23
- représentés : 4
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La Présidente de séance ayant rappelé les modalités du scrutin, s'est déclaré comme candidat : Yvonnick LE COUPANNEC.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins nuls : 1
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260322-DCM_2026_042-DE

Ont obtenu :

- Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC : dix-neuf voix (19).

- Madame Lydia LE SAUZE : une voix (1).

Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, ayant obtenu la majorité absolue dès le 1er tour, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré le 22 mars 2026

La Présidente de séance,
Annie LE DU

La secrétaire de séance,
Camille de ROUCY

MAIRIE DE PONT-SCORFF * 56 (Morbihan) *

Affiché en Mairie le 25 mars 2026
Transmis en Préfecture le 25 mars 2026
Document exécutoire à compter du 25 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.